

*Assises Régionales de la Formation / Martinique, 11 et 12 décembre 2013*

*Atelier :*

**« FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS LES PLUS FRAGILISES »**

*Thème :*

**« *S'appuyer sur les fondations  
pour lutter contre l'exclusion sociale ?* »**

**Stéphane COUCHOUX, FIDAL**

**Avocat associé**

**Responsable du secteur « *Fondations, Mécénat & Entreprises* »**

- **Introduction**

- Cadre du mécénat

- Les Fondations

- Quel projet ?

- Quels financements ?

- Echanges

- Insertion et lutte contre l'exclusion :
  - Un sujet sociétal ...
  - ... au cœur du **mécénat** de solidarité
- Rôle des acteurs privés, à but non lucratif et d'intérêt général, tels que les **fondations** :
  - Véhicules juridiques porteurs d'actions d'**intérêt général**
  - Financées principalement par le mécénat
  - Partenaires et/ou relais de politiques publiques locales

- Au plan juridique\*, le mécénat se caractérise par :
  - le **soutien** matériel (en numéraire ou en nature)
  - apporté **sans contrepartie** économique directe et proportionnée
  - à une cause ou à une œuvre d'**intérêt général**
  - par une **entreprise** ou un **particulier**, directement ou par l'intermédiaire d'une organisation → **fondations**
  
- Au plan fiscal, le mécénat est :
  - un **dispositif fiscal très incitatif** (unique au monde) et pérenne (existe depuis 10 ans)
  - encore insuffisamment connu et pratiqué

- Introduction
- **Cadre du mécénat**
- Les Fondations
- Quel projet ?
- Quels financements ?
- Echanges

*\* Absence de définition légale du Mécénat si ce n'est une approche par l'Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière*

# Le dispositif fiscal « Mécénat » en quelques mots

## ■ Mécénat d'entreprise (art. 238 bis, CGI)

- Réduction **sur l'impôt sur les bénéfices** de l'entreprise mécène au taux de **60% du montant des dons** (numéraires ou en nature)
- Dans la limite annuelle de 0,5% de son CA HT annuel (excédents de versements reportables sur 5 exercices)
- **Autres avantages** pour l'entreprise (susceptibles d'être offerts par l'organisme soutenu)
  - Possibilité de « signer l'opération »
  - Contreparties économiques → jusqu'à 25% de la valeur du don

## ■ Mécénat des particuliers (art. 200-1, CGI)

- Réduction **sur l'impôt sur le revenu du mécène au taux de 66%\* des dons** dans la limite annuelle de 20% de son revenu imposable (excédents de versements reportables sur 5 années)

OU

- Réduction d'ISF de 75% au titre des dons en numéraire (et titres cotés) à certains organismes dans la limite de 50.000 euros par an

- Introduction
- **Cadre du mécénat**
- Les Fondations
- Quel projet ?
- Quels financements ?

■ Echanges

*\* La réduction d'IR est de 75% plafonnée à 521€ en 2013 pour les « dons-Coluche » → dons aux organismes de fourniture gratuite de repas et de soins ou qui favorisent le logement de personnes en difficulté*

- Introduction
  - **Cadre du mécénat**
  - Les Fondations
  - Quel projet ?
  - Quels financements ?
  - Echanges
- La notion d'intérêt général (IG) n'est pas définie pas la Loi (CGI) qui se contente de lister les **secteurs d'interventions** des organismes soutenus dans le cadre du dispositif Mécénat :
    - **Social**
    - **Education**
    - Recherche scientifique
    - Enseignement supérieur
    - Philanthropie
    - Humanitaire
    - Sport
    - Famille
    - Art , culture
    - Environnement naturel
    - Diffusion de la culture, la langue et des connaissances scientifiques française à l'étranger
  - **4 conditions exigées par Bercy** (pour qu'un organisme soit qualifié d'IG et donc éligible au dispositif Mécénat)
    1. Gestion désintéressée
    2. Activités non lucratives (*i.e.* **utilité sociale**)
    3. Ne pas fonctionner au profit d'un « cercle restreint »
    4. Règle de territorialité → actions réalisées en France sauf **exceptions** (*humanitaire, rayonnement de la France à l'étranger, et – à confirmer - protection de l'environnement*)

→ Sont essentiellement visés par le dispositif Mécénat  
les Organismes sans but lucratif : Associations et **Fondations**

Nouveaux enjeux  
Nouvelle gouvernance



# Les Fondations, véhicules porteurs du Mécénat et de projets d'intérêt général

- Introduction
- Cadre du mécénat
- **Les Fondations**
- Quel projet ?
- Quels financements ?
- Echanges

## ▪ Qu'est-ce qu'une fondation ?

- Personne morale de droit privé
- Création possible par un seul fondateur
- Affectation irrévocable de biens, droits ou ressources (libéralités → patrimoine d'affectation)
- Contribution exclusive à **l'intérêt général** dans un but non lucratif
- Gouvernance axée sur un Conseil d'administration (absence d'AG)

## ▪ Rôle des fondations

- Missions d'intérêt général pouvant intervenir dans le **domaine social, éducatif**, environnemental, culturel et artistique, familial, sportif, ou humanitaire
- Fondations « redistributrices » / Fondations « opérationnelles »

## ▪ Le paysage juridique des Fondations en France est riche

- 7 formes juridiques de fondation aujourd'hui possibles, avec en vedette les **fonds de dotation**

- Introduction
- Cadre du mécénat
- **Les Fondations**
- Quel projet ?
- Quels financements ?
- Echanges

## **Fondations « généralistes »**

*(Social, Environnement, Recherche, Solidarité, Culture, ...)*

- Fondation reconnue d'utilité publique
- Fondation sous égide
- Fondation d'entreprise
- **Fonds de dotation**

## **Fondations « spécialisées »**

*(Enseignement supérieur et Recherche)*

- Fondation de coopération scientifique
- Fondation universitaire
- Fondation partenariale
- *(Fondation hospitalière ?)*



©S. Couchoux - FiDAL

En attendant la « fondation européenne » ?

- Introduction
- Cadre du mécénat
- Les Fondations
- **Quel projet ?**
- Quels financements ?
- Echanges

## ■ Définition d'un Projet porteur de sens

- Evaluation, définition des **objectifs** précis, en réponse à une urgence sociale
- **Arguments différentiants** ?
- Mise en exergue de la **proximité** du Projet

## ■ Gouvernance du Projet

- Choix de la **structure porteuse**
- Rôle et implication des acteurs, publics et privés
- **Qualité et transparence** de la gouvernance



- Introduction
  - Cadre du mécénat
  - Les Fondations
  - Quel projet ?
  - **Quels financements ?**
  - Echanges
- **Stratégie de financement du Projet par des entreprises mécènes**
    - Evaluer les besoins de financement / en nature
    - Définir des offres claires et différenciantes de partenariat (soutiens / contreparties) autour de projets précis
    - Connaître les mécènes potentiels et identifier les « cibles » :
      - **Grandes entreprises** (et les fondations d'entreprise) liées au Projet → *Exemples : Appel à projets annuel « Entre les lignes » de la **Fondation SNCF** contre l'illettrisme de petite enfance et de l'adolescence / Soutien de la « motricité sociale » par la **Fondation Peugeot** (« auto-écoles sociales », mise à disposition de véhicules, etc.)*
      - **Entreprises régionales** → Mécénat de « proximité »
      - Et l'international ?

- Introduction
  - Cadre du mécénat
  - Les Fondations
  - Quel projet ?
  - **Quels financements ?**
  - Echanges
- **Stratégie de financement du Projet par les particuliers**
    - **Philanthropie des fondations familiales** → *Exemple : Fondation familiale Brageac Solidarité en faveur de l'insertion, l'éducation, la formation, l'aide au développement et l'entrepreneuriat social*
    - **Grand public**
      - Appel à la générosité publique / *crowdfunding*
      - Impact local et proximité du Projet
      - Campagnes de marketing direct / fichiers ciblés
      - Événements de collecte de fonds
    - **Approche des « Grands donateurs »**
      - Autour d'un réseau, « d'ambassadeurs » très impliqués
      - Événements de prestige de collecte de fonds

## ■ Ce que pourrait apporter une « *Fondation régionale contre l'exclusion* » ?

- Fondation ou Fonds de dotation créé(e) à l'échelle d'une collectivité territoriale
- Structure de **gouvernance participative** et de financement d'un projet innovant d'intérêt général  
→ lutte contre l'exclusion et particulièrement l'illettrisme
- Avec l'appui des acteurs locaux et des **parties prenantes** dont la Région, les associations, ...
- Sur la base d'une **stratégie de financement** privé tournée vers les entreprises et les particuliers

- Introduction
- Cadre du mécénat
- Les Fondations
- Quel projet ?
- Quels financements ?
- **Echanges**



## **Stéphane COUCHOUX**

**Avocat associé** (Paris / Marseille)

*Responsable du Secteur*

« *Fondations, Mécénat & Entreprises* »

Tel. : 04 91 16 04 50 / 06 28 80 60 72

Mail : [stephane.couchoux@fidal.fr](mailto:stephane.couchoux@fidal.fr)

*Avec l'aimable  
contribution de*



## **Stéphane GODLEWSKI**

**Conseil en Stratégie de Mécénat** (Marseille)

*Secteur « Fondations, Mécénat & Entreprises »*

Tel. : 04 91 16 04 55

Mail : [stephane.godlewski@fidal.fr](mailto:stephane.godlewski@fidal.fr)